

Séance du 20 février 2024

Délibération n° 2024/04

OBJET : Approbation de don associatif de matériels mis au rebut

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 9,

Vu la circulaire DB/DGFIP du 24/08/2016 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'État,

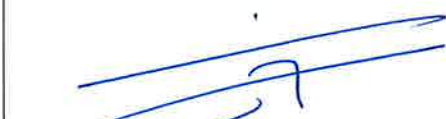
Vu le rapport de présentation du Directeur Général dans le cadre des services publics écoresponsables

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration :

- APPROUVE la mise au rebut des biens immobilisés recensés chaque année dans une liste annexée à une délibération,
- APPROUVE la démarche écoresponsable en effectuant des dons à différentes associations des biens mis au rebut afin de maximiser la valorisation et la gestion durable de son patrimoine en permettant la réutilisation ou le recyclage responsable,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique des mises au rebut et de la démarche auprès des associations.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Le

Reçu en Préfecture
Préfecture de la Vendée
DCPAT

21 FEV. 2024

COURRIER ARRIVÉ LE